



# Portrait sommaire du travail de proximité en Montérégie

Présenté par territoire de CRÉ (Longueuil, Montérégie Est et Vallée-du-Haut-Saint-Laurent)

Document préparé par : Nathalie Chiasson, Anick Drouin et Ariane Lanoue  
Agentes de liaison de l'Engagement jeunesse  
09/06/2009



## TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES .....	- 2 -
MISE EN CONTEXTE .....	- 3 -
1. DÉFINITION DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ .....	- 5 -
2. TYPES D'INTERVENTIONS EFFECTUÉES PAR LES TRAVAILLEURS DE PROXIMITÉ.....	- 6 -
3. LES BÉNÉFICES DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ.....	- 7 -
4. LES CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT DE LA PRATIQUE DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ.....	- 8 -
A) MANQUE D'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS .....	- 8 -
B) CONDITIONS INADÉQUATES DE TRAVAIL .....	- 8 -
C) DISCONTINUITÉ DU SERVICE .....	- 9 -
D) INIQUITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE .....	- 9 -
E) IMPACTS SUR LES ORGANISMES DU MILIEU .....	- 9 -
5. SOUTENIR LA CONSOLIDATION DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ .....	- 10 -
6. PORTRAIT DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ EN MONTÉRÉGIE, 9 JUIN 2009 .....	- 11 -
A) MÉTHODOLOGIE DE LA CUEILLETTE DE DONNÉES .....	- 11 -
B) REGROUPEMENT DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ MONTÉRÉGIEN .....	- 11 -
C) TERRITOIRE DE LA CRÉ DE LONGUEUIL.....	- 12 -
D) TERRITOIRE DE LA CRÉ DE LA MONTÉRÉGIE EST.....	- 13 -
E) TERRITOIRE DE LA CRÉ DE LA VALLÉE-DU-HAUT-ST-LAURENT .....	- 19 -

## ACRONYMES

CRÉ :	Conférence régionale des élus
DSP :	Direction de la santé publique
FJL :	Forum jeunesse de Longueuil
FJME :	Forum jeunesse Montérégie Est
FJVHSL :	Forum jeunesse de la Vallée-du-Haut-St-Laurent
FRIJ :	Fonds régional d'investissement jeunesse
IPLI :	Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance
MDJ :	Maison des jeunes
PSOC :	Programme de soutien aux organismes communautaires
RTPM :	Regroupement des travailleurs de proximité de la Montérégie
TM :	Travailleur de milieu
TP :	Travail de proximité
TR :	Travailleur de rue

## MISE EN CONTEXTE

L'Engagement jeunesse est avant tout une entente interministérielle conclue dans le cadre de la *Stratégie de lutte contre la pauvreté* entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) s'est ensuite vu attribuer la tâche de coordonner cette entente qui, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, est devenue une mesure à part entière (elle a été d'ailleurs prolongée pour une période de deux années supplémentaires lors du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014). Afin de favoriser la régionalisation de cette mesure, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) s'y est ajouté en tant que partenaire privilégié.

L'Engagement jeunesse vise à favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes de 16-24 ans, en privilégiant la qualification et l'insertion en emploi. Son but ultime est d'améliorer la continuité des services offerts en matière de santé, de services sociaux, de qualification et d'aide à l'emploi afin que les jeunes de 16-24 ans accèdent plus facilement aux différents services, qu'ils passent sans heurt d'une mesure ou d'un programme gouvernemental à un autre et qu'ils bénéficient d'un meilleur accompagnement dans leurs démarches.

Pour l'Engagement jeunesse, trois agentes de liaison sont en poste en Montérégie. Chacune d'elle couvre un des trois territoires de conférence régionale des élus (CRÉ) soit Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, Montérégie Est et Longueuil. Ainsi, le déploiement et la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse s'effectuent en tenant compte des spécificités de chaque territoire. Le 31 mars 2009, les agentes de liaison ont chacune déposé un rapport synthèse, au Secrétariat à la jeunesse, présentant l'état de la continuité des services sur leur territoire respectif. Par ailleurs, désirant relever des priorités pour l'ensemble de la Montérégie, les agentes de liaison se sont rencontrées, et ce, afin d'identifier les constats communs à plus d'un territoire. Lors de cette rencontre, plusieurs points similaires ont été notés dont une méconnaissance des organismes, une mauvaise circulation de l'information, etc.

Pour la Montérégie Est et la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le soutien à la consolidation du travail de proximité représente une action prioritaire. Bien que pour l'agglomération de Longueuil, cette action n'était pas privilégiée; tous s'entendent et reconnaissent néanmoins que cette action est nécessaire. Elle permettrait d'assurer l'uniformisation des interventions du travail de proximité et la continuité de celles-ci. Ainsi, c'est d'un accord et d'un intérêt commun que la présente démarche auprès du Comité interministériel régional a été entamée.

De manière plus spécifique, notre démarche émane du fait que certains jeunes souffrent davantage d'une absence de continuité de services tandis que d'autres sont en rupture avec ces mêmes services. Le travail de proximité devient alors un moyen privilégié pour les rejoindre. Nul besoin de mentionner que le travailleur de proximité est une ressource importante, une fois le lien de confiance établi, pour accompagner les jeunes vers les organisations susceptibles de les aider dans leur cheminement personnel, social et professionnel. Bref, « le travail de proximité se situe dans une perspective de continuité et de complémentarité de services auprès d'une population vulnérable qui est souvent en rupture avec les réseaux formels »<sup>1</sup>. Cette pratique s'insère donc parfaitement dans la philosophie de l'Engagement jeunesse.

Somme toute, le travail de proximité est actif dans la région, mais son déploiement est inégal et ses sources de financement sont variables à travers les différentes MRC. Cette situation a pour effet de fragiliser la pratique et de créer des iniquités entre les milieux locaux. Une stratégie de déploiement régionale s'avère donc nécessaire pour les jeunes qui ont besoin de ce service. C'est pourquoi les comités directeurs de l'Engagement jeunesse des trois territoires de CRÉ (Longueuil, Montérégie Est et Vallée-du-Haut-Saint-Laurent) recommandent au Comité interministériel régional de contribuer au financement du travail de proximité afin de consolider cette pratique en Montérégie.

---

<sup>1</sup> Paquin, Pierre et André Perreault (2001). *Cadre de référence pour le travail de proximité en Montérégie*. Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, p. 18.

## 1. DÉFINITION DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ

Avant de dresser le portrait du travail de proximité en Montérégie, il importe de clarifier la définition qu'on donne à ce dernier. Le travail de proximité est une expression globale décrivant le fait de travailler auprès des personnes dans leur milieu naturel, c'est-à-dire là où ils se trouvent. Le travail de proximité regroupe donc le travail de milieu et le travail de rue. Le tableau suivant se veut un résumé des principales caractéristiques du travail de milieu et du travail de rue.

**Tableau 1 : Caractéristiques comparatives du travail de milieu/travail de rue**

	TRAVAIL DE PROXIMITÉ	
	Travail de milieu	Travail de rue
TYPE DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Spécialiste avec un mandat spécifique</li> <li>◆ Répond davantage aux besoins d'un groupe ou d'un milieu</li> <li>◆ Devrait être rattaché à un organisme ayant un mandat jeunesse</li> <li>◆ Visée davantage collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Généraliste, travaille dans la globalité</li> <li>◆ Répond davantage aux besoins exprimés par un individu</li> <li>◆ Devrait être rattaché à un organisme ayant un mandat en travail de rue</li> <li>◆ Visée davantage individuelle</li> </ul>
POPULATION VISÉE	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Jeunes en insertion (école, famille)</li> <li>◆ Comportements à risque et difficultés occasionnels</li> <li>◆ Désorganisés, moments de vide</li> <li>◆ Jeunes de 12-21ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Personnes en rupture, marginalisées, en difficulté</li> <li>◆ Comportements à haut risque (extrêmes) fréquents</li> <li>◆ Situations de crise et d'urgence, déséquilibre</li> <li>◆ Personnes de tout âge</li> </ul>
LIEUX D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Parcs, Maisons de jeunes, arcades, écoles et cours d'écoles, arénas, centres commerciaux, stationnements, plages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Rue, bars, brasseries, piqueries, appartements, restaurants, saunas, lieux de prostitution, « squatts »</li> </ul>
OBJECTIFS POURSUIVIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Renforcement social</li> <li>◆ Réalisation de projets</li> <li>◆ Prévention et promotion de la santé</li> <li>◆ Entrer en relation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Être présent et disponible</li> <li>◆ Apporter l'aide requise</li> <li>◆ Sensibilisation aux comportements sécuritaires</li> <li>◆ Réduction des méfaits</li> <li>◆ Entrer en relation</li> </ul>
MOYENS UTILISÉS	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagnement</li> <li>◆ Écoute, support</li> <li>◆ Concertation</li> <li>◆ Présence</li> <li>◆ Soutien aux jeunes dans la réalisation de projets</li> <li>◆ Diffusion d'information</li> <li>◆ Référence</li> <li>◆ Approche semi-structurée</li> <li>◆ Distribution de matériel préventif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagnement</li> <li>◆ Écoute, support</li> <li>◆ Évaluation</li> <li>◆ Mise sur pied d'un service d'aide individualisé</li> <li>◆ Diffusion d'information</li> <li>◆ Référence personnalisée</li> <li>◆ Dépistage de problématiques</li> <li>◆ Distribution de matériel préventif</li> </ul>
HORAIRES DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Principalement l'après-midi et le soir</li> <li>◆ Sur semaine et week-ends</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Principalement le soir et la nuit</li> <li>◆ Sur semaine et week-ends</li> </ul>

Source : Paquin, Pierre et André Perrault (2001).

## 2. TYPES D'INTERVENTIONS EFFECTUÉES PAR LES TRAVAILLEURS DE PROXIMITÉ

**Tableau 2 : Types d'interventions et problématiques abordées par les travailleurs de proximité en Montérégie, 2007-2008**

Types d'interventions	Problématiques abordées	Nombre d'interventions
<b>Total</b>	<b>Nombre de personnes rencontrées<sup>1</sup></b>	<b>29 442</b>
	<b>Nombre d'interventions effectuées</b>	<b>82 768</b>
<b>Psychosociales</b>	Réalité sociale	760
	Réalité familiale	5 131
	Réalité relationnelle	7 389
	Santé mentale	2 790
	Santé physique	3 235
	Logement, hébergement	2 439
	Fugue	533
	Itinérance	853
	Rue, mode de vie	673
	Sexualité	2 965
	Grossesse	1 346
	Orientation et/ou identité sexuelle	452
	Prostitution	1 007
	Pratiques sexuelles non sécuritaires	914
	Pratiques d'injection non sécuritaires	262
	ITSS / VIH / VHC	2 506
	Consommation alcool / drogues	4 581
	Utilisation de drogues injectables	497
	Dépendance	3 366
	« Gambling »	766
	Violence ou abus (physique, psychologique, verbale)	2 223
	Suicide	1 030
	Spiritualité / secte	590
Deuil	1 012	
Immigration	249	
Non classés	1 254	
	<b>Total d'interventions psychosociales</b>	<b>48 823</b>
<b>Socio-éducatives</b>	Réalité scolaire	4 069
	Décrochage	847
	Intégration scolaire	562
	<b>Total d'interventions socio-éducatives</b>	<b>5 478</b>
<b>Socio-économiques</b>	Travail	3 915
	Endettement / finances	2 486
	Pauvreté	2 339
	Intégration au travail	626
	Besoin primaire (nourriture, logement, vêtement)	3 391
	<b>Total d'interventions socio-économiques</b>	<b>12 757</b>
<b>Psycho-judiciaires</b>	Droit et responsabilité	1 385
	Criminalité et délinquance	2 293
	Procédure judiciaire	851
	<b>Total d'interventions socio-judiciaires</b>	<b>4 529</b>
<b>Socioculturelles</b>	Loisir / divertissement	5 686
	Projet / occupation du temps	5 495
	<b>Total d'interventions socioculturelles</b>	<b>11 181</b>

Source : Compilation effectuée par le Regroupement des travailleurs de proximité de la Montérégie (RTPM), 2009.

Notes :

<sup>1</sup> Une même personne a pu, au cours de l'année, être rencontrée à plus d'une reprise.

<sup>2</sup> Regroupe les statistiques de 14 organismes connus du RTPM sur un total de 22.

<sup>3</sup> Regroupe les statistiques de 35 différents intervenants, dont 16 travailleurs de rue et 19 travailleurs de milieu.

### **3. LES BÉNÉFICES DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ**

Le travail de proximité (travail de milieu et travail de rue) est un mode d'intervention efficace, car il :

- ▮ Rejoint les jeunes qui sont victimes des lacunes liées à la continuité des services (trous de services ou qui ont passé entre les mailles du filet);
- ▮ Rejoint les jeunes hors parcours, en rupture avec les réseaux et/ou loin des ressources;
- ▮ Rejoint les jeunes dans leur milieu naturel et à différents moments (semaine, fin de semaine, jour, soir, nuit);
- ▮ Représente une ressource indispensable et complémentaire aux autres ressources;
- ▮ Assure la présence d'un adulte de confiance parmi les jeunes et pour les jeunes;
- ▮ Favorise le développement de liens de confiance avec les jeunes afin de leur offrir un accompagnement adapté à leurs besoins;
- ▮ Intervient auprès des jeunes sur une base volontaire et confidentielle;
- ▮ Oriente et réfère le jeune vers les services adéquats;
- ▮ Offre un accompagnement personnalisé et souple aux jeunes;
- ▮ Prévient l'émergence des difficultés (plan préventif);
- ▮ Intervient sur l'ensemble des problématiques vécues par les jeunes (intervenants de première ligne);
- ▮ Favorise la participation citoyenne par l'implication des jeunes dans différents projets;
- ▮ Rejoint les jeunes en milieu rural, semi-urbain et urbain;
- ▮ Est reconnu pour son efficacité à intervenir auprès des hommes;
- ▮ Est reconnu par les acteurs du milieu comme un moyen privilégié pour rejoindre les jeunes;
- ▮ Bénéficie d'un cadre de référence élaboré par la Direction de la santé publique de la Montérégie;
- ▮ Est soutenu par un regroupement des travailleurs de proximité en Montérégie et est soutenu par une association provinciale.

#### 4. LES CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT DE LA PRATIQUE DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ

##### A) MANQUE D'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS :

- Lien de confiance : Considérant qu'il faut 6 mois afin de créer un lien de confiance avec un jeune, la rotation du personnel et les ruptures de services (ex. offrir le travail de milieu que l'été) font en sorte qu'il soit toujours à reconstruire.
- Frais de déplacement : Les travailleurs de proximité doivent effectuer des déplacements fréquents sur un territoire donné ou en des lieux fréquentés par les jeunes. Par exemple, les travailleurs de rue doivent parfois aller eux-mêmes conduire un jeune à une ressource. Le peu de budgets limite donc les déplacements et les endroits couverts.
- Budget de rue : Les interventions mènent parfois à des dépenses nécessaires pour les jeunes. Par exemple, il faut parfois trouver de l'hébergement à un jeune qui n'a aucun endroit où dormir.

##### B) CONDITIONS INADÉQUATES DE TRAVAIL :

- Salaire : Le salaire des travailleurs de proximité est peu généreux (salaire minimum à 15 \$/heure) si on considère les horaires atypiques (parfois de soir, de nuit, de fin de semaine) et les connaissances globales (interventions sur l'ensemble des problématiques possibles : psychosociale, psycho-judiciaire, socio-éducatif, socio-économique, santé, immigration, etc.) que la pratique demande. De plus, les augmentations de salaire sont rares et peu significatives, car le financement est rarement indexé au coût de la vie.
- Sécurité d'emploi : Il y a peu de sécurité d'emploi pour les travailleurs de proximité puisque celle-ci dépend du financement octroyé. De plus, plusieurs d'entre eux sont contractuels ou à temps partiel.
- Pratiques sécuritaires : La pratique sécuritaire du travail de proximité conseille de travailler en dyade surtout en des lieux méconnus ou à fort potentiel de risque. Toutefois, il est difficile de leur offrir de telles conditions.
- Compétence et expérience : Il est difficile de trouver et de garder des travailleurs compétents. De ce fait, il s'agit souvent d'un premier emploi qu'ils quittent lorsqu'ils ont acquis de l'expérience pour un travail mieux rémunéré ou offrant de meilleures conditions de travail.
- Motivation et intérêt des travailleurs : Toutes ces lacunes quant aux conditions des travailleurs de proximité affectent leur moral et entraîne une rotation importante du personnel. Cette situation est d'ailleurs plus préoccupante en Montérégie que dans l'ensemble du Québec. En effet, d'après le Regroupement des travailleurs de proximité de la Montérégie, les travailleurs conservent leur emploi en moyenne 2 ans comparativement à 3 ans pour l'ensemble des autres régions du Québec.

#### C) DISCONTINUITÉ DU SERVICE :

- ▀ Rupture de services : Le non renouvellement des subventions spécifiques occasionne des ruptures de services. La mise à pied des travailleurs de proximité entraîne la rupture du lien de confiance qui est, comme nous l'avons mentionné précédemment, pourtant long à bâtir auprès des jeunes (environ six mois).

#### D) INIQUITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE :

- ▀ Le déploiement du travail de proximité en Montérégie est variable :
  - Certains territoires sont mieux couverts que d'autres ;
  - Dans une même MRC, certaines municipalités sont desservies et d'autres nullement;
  - Dans une même municipalité, certains endroits sont couverts, mais le manque de ressources empêche de couvrir de nouveaux lieux où les jeunes se rassemblent.

#### E) IMPACTS SUR LES ORGANISMES DU MILIEU :

- ▀ Organismes autonomes en travail de proximité : Différents organismes sont fiduciaires du travail de proximité, mais il existe **peu d'organismes autonomes offrant uniquement du travail de proximité** (quatre en Montérégie). Toutefois, plusieurs considèrent que la pratique et les travailleurs de proximité bénéficient des cadres souples et de l'expertise que confèrent de telles organisations. Étant donné le manque de financement, peu de milieux offrent toutefois ce type de structure.
- ▀ Mission des organismes : Les organismes qui offrent la pratique doivent souvent **déroger à leur mission de base** afin de permettre le déploiement du travail de proximité dans leur milieu. Le « double chapeau » porté par les organismes fiduciaires peut créer des **tensions et de la confusion**. Par exemple, les travailleurs de proximité, fiduciaires des Maisons des jeunes, peuvent être perçus par les jeunes et les intervenants du milieu comme des employés de la MDJ, ce qui affecte le lien de confiance.
- ▀ Implication des municipalités : Les **municipalités** doivent être impliquées pour le déploiement et le bon fonctionnement du travail de proximité dans un milieu. Pour cela, elles doivent d'abord bien comprendre la pratique.
- ▀ Tables de concertation : La grande majorité des **tables jeunesse** de la région financent le travail de proximité. De ce fait, les milieux sont privés de montants importants pour développer d'autres projets concertés pour les jeunes. Toutefois, ceci démontre à quel point cette pratique est reconnue et priorisée par les milieux.

## 5. SOUTENIR LA CONSOLIDATION DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ

En conclusion, il paraît essentiel d'octroyer au travail de proximité les conditions financières et humaines nécessaires à son efficacité et sa permanence dans le cadre d'une stratégie régionale, et cela afin :

- ▀ D'assurer l'efficacité des interventions effectuées par le travail de proximité ;
- ▀ D'assurer des conditions de travail avantageuses aux travailleurs de proximité ;
- ▀ D'assurer la continuité du service ;
- ▀ D'assurer un développement équitable de la pratique dans la région ;
- ▀ D'éviter les impacts négatifs sur les organismes du milieu;
- ▀ Et surtout, de rejoindre les jeunes en difficulté, qui ne sont pas prêts à demander de l'aide, et ce, afin de les accompagner à leur rythme vers les services dont ils ont besoin.

Bref, consolider le travail de proximité, c'est offrir la possibilité aux jeunes de restaurer un lien de confiance avec leur milieu qui tient désormais compte de leurs besoins.

## 6. PORTRAIT DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ EN MONTÉRÉGIE, 9 JUIN 2009

Le présent document a pour objectif de dresser un portrait du travail de proximité en Montérégie, et ce, afin de pouvoir ensuite développer une stratégie de déploiement de la pratique.

### A) MÉTHODOLOGIE DE LA CUEILLETTE DE DONNÉES

Dans un premier temps, les trois agentes de liaison ont rencontré le Conseil d'administration du Regroupement des travailleurs de proximité en Montérégie. Dans un deuxième temps, le président fondateur, le président actuel ainsi que l'employé permanent du regroupement ont été individuellement rencontrés. De plus, mentionnons que les données présentées dans ce portrait ont été recueillies directement auprès des organismes concernés et que, dans l'intérêt de réaliser un portrait réaliste, des travailleurs de proximité de la région ont été consultés.

### B) REGROUPEMENT DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ MONTÉRÉGIE

Organisme	Structures	Services offerts	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<b>Regroupement du travail de proximité montérégien (RTPM)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 employé</li> <li>➤ 1 CA</li> <li>➤ 1 CE</li> <li>➤ 1 comité de soutien</li> <li>➤ 1 comité d'accueil</li> <li>➤ 1 comité formation</li> <li>➤ 1 comité média</li> <li>➤ 1 comité social</li> <li>➤ 1 équipe de superviseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation de base.</li> <li>➤ Formation continue.</li> <li>➤ Code d'éthique des travailleurs.</li> <li>➤ Soutien des TP et des organismes qui les hébergent.</li> <li>➤ Supervision clinique.</li> <li>➤ Promotion, défense et représentation de la pratique.</li> <li>➤ Cadre de référence de la pratique fait par le regroupement et l'Agence : innovateur, reconnu au Québec pour reddition de compte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer la permanence de l'employé en poste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 18 000\$ de la DSP : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 15 000\$ pour la supervision</li> <li>➤ 3 000\$ pour le fonctionnement</li> <li>➤ 2 000\$ pour la formation</li> </ul> </li> <li>➤ Cotisations des membres</li> </ul>	Employé : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annuel</li> <li>➤ 30 000\$ par année</li> <li>➤ Contrat d'un an</li> </ul>

C) TERRITOIRE DE LA CRÉ DE LONGUEUIL

Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Ville de Saint-Bruno-de-Montarville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 1 TM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Le TM de St-Bruno est jumelé avec le TM de St-Basile afin de travailler en équipe de 2. Ils couvrent St-Basile (20heures/semaine) et St-Bruno (20heures/semaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Écoles de la ville de St-Bruno, car elles refusent que les TM interviennent tant à l'intérieur qu'à proximité des écoles.</li> <li>↘ Bar, car la ville refuse que des employés de la ville s'y trouvent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Financement récurrent afin de renouveler le projet</li> <li>↘ Un poste de travailleur de milieu vacant et difficulté de recrutement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Projet « Nos jeunes dans la rue » financé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>↘ la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville</li> <li>↘ le FRIJ (Forum jeunesse Longueuil)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Annuel</li> <li>↘ 40 heures/semaine</li> <li>↘ 14\$/heure</li> <li>↘ Contrat 1 an</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Macadam Sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 2 TR pour Longueuil</li> <li>↘ 1 TR pour Brossard</li> <li>↘ 1 TR pour Saint-Hubert</li> <li>↘ 2 TR pour l'unité mobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Le territoire de l'agglomération de Longueuil.</li> <li>↘ La caravane mobile va jusqu'à Saint-Amable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Développer le volet SQUAT (équipes d'intervenants jeunesse qui organisent des activités et des sorties hivernales et estivales) dans plusieurs parcs ciblés (auto-parc, skatepark, autres.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Travailler en dyade</li> <li>↘ 6 TP pour Longueuil</li> <li>↘ 4 TP pour Brossard</li> <li>↘ 4 TP pour Saint-Hubert/Greenfield park</li> <li>↘ Besoin d'une formation en interculturelle</li> <li>↘ Nécessité d'avoir des intervenants 7 jours sur 7</li> <li>↘ Local 7 jours sur 7 de 15h à 23h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ PSOC de l'Agence de santé et de services sociaux qui finance la mission de Macadam Sud.</li> <li>↘ L'organisme doit aussi faire des campagnes de financement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Annuel</li> <li>↘ 35heures/semaine</li> <li>↘ Salaire entre 15\$ et 19\$/heure</li> <li>↘ Contractuel</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Maison des jeunes de Boucherville (La piaule)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 2 TM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Ville de Boucherville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Avoir un local de 10h à 1h Am pour accueillir les jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 2 TM annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 4100\$ de la Table à toute jeunesse</li> <li>↘ 2000\$ de la Maison des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Saisonnier (1<sup>er</sup> juin au 30 septembre)</li> <li>↘ 5 soirs/semaines de 19h-24h</li> <li>↘ 11\$/heure</li> <li>↘ Contractuel</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Maison des jeunes Kekpart</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 2 TM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Ville de Longueuil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Grand Longueuil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Financement récurrent pour assurer la permanence des TM et la continuité des interventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ La maison des jeunes fournit une partie du salaire et le reste est assuré par différentes subventions selon les projets soumis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Saisonnier</li> <li>↘ 35 heures/semaine</li> <li>↘ 16\$ pour la coordination</li> <li>↘ 13\$ pour l'animation</li> <li>↘ Contractuel</li> </ul>

D) TERRITOIRE DE LA CRÉ DE LA MONTÉRÉGIE EST

MRC	Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<b>Acton</b>	↘ Horizon Soleil (prévention des toxicomanies)	↘ 2 TM	↘ MRC d'Acton, soit 7 municipalités rurales	↘ Donner plus de temps aux petites municipalités.	↘ 3 TM au total	↘ 48 000\$ du FRIJ (FJME) (entente sur 2 ans pour TM et un projet) ↘ 12 000\$ Table jeunesse ↘ PSOC pour mission globale d'Horizon Soleil (53 000\$)	↘ Annuel ↘ Temps plein ↘ 12\$/heure et 13,50\$/heure ↘ Permanence (mais conditionnelle au financement).
<b>Brome-Missisquoi</b>	↘ MDJ de Farham	↘ 1 TM	↘ Municipalité de Farnham	↘ Petits villages voisins	↘ Plus d'heures	↘ 23 000\$ du PSOC pour le TM, attribué à la mission globale de la MDJ	↘ Annuel ↘ Temps plein (35 heures/semaine) ↘ Entre 12\$/heure et 15\$/heure ↘ Permanence (mais conditionnelle au financement).
	↘ MDJ Le Boum de Bedford	↘ 1 TM	↘ Municipalité de Bedford et les environs (Pike River, Notre-Dame, Standbridge East : sur demande)		↘ Réponds aux besoins pour l'instant.	↘ 23 000\$ du PSOC pour le TM, attribué à la mission globale de la MDJ	↘ Annuel ↘ 30heure/semaine ↘ 14\$/heure ↘ Permanence (mais conditionnelle au financement).
	↘ MDJ le Trait d'union	↘ 1 TM	↘ Cowansville	↘ Sutton ↘ Dunham	↘ 1 TM et 1 TR, ou 2 TM au total.	↘ 23 000\$ du PSOC pour le TM, attribué à la mission globale de la MDJ	↘ Annuel ↘ 35heures/semaine ↘ 15\$/heure ↘ Permanence
	↘ MDJ du Sutton/ Lac Brome	↘ 0	↘ Sutton ↘ 5 heures/semaine	↘ 1 TM annuel	↘ Récurrence du financement afin d'avoir 1 TM annuel.	En 2005 : ↘ 5 000 \$ chaque municipalité ↘ 20 000 \$ pacte rural  En 2007 : ↘ Aucun financement, donc pas de travailleur depuis 2007.	↘ Employé de la MDJ qui fait 5 heures/semaine.

MRC	Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<i>Lajemmerais</i>	↘ MDJ de Varennes	↘ 2 TM (saisonnier)	↘ Varennes	↘	↘ 1 TM annuel (ou au moins à temps partiel l'hiver).	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 3 400\$ Emploi été Canada</li> <li>↘ 4 000\$ Table jeunesse</li> <li>↘ 3 000\$ PSOC conditionnel à l'utilisation d'un TM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 2 TM saisonnier : seulement l'été (13 semaines), hiver sur appel</li> <li>↘ 35heures/semaine</li> <li>↘ 11,60\$/heure et 13,75\$/heure (selon l'échelle salariale de la MDJ)</li> <li>↘ Permanence (car il s'agit des intervenants communautaires de la MDJ)</li> </ul>
	↘ MDJ de Verchères	↘ 1 TM (saisonnier)	↘ Verchères	↘ Ste-Julie	↘ 2 TM à l'année, ou au moins un disponible aux périodes critiques (vendredi et samedi).	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 4 000\$ Table jeunesse</li> <li>↘ 2 000\$ PSOC attaché uniquement au TM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Saisonnier : seulement l'été (8 semaines)</li> <li>↘ 30heures/semaine</li> <li>↘ 10\$/heure</li> <li>↘ Contrat pour l'été.</li> </ul>
	↘ MDJ de Contrecoeur	↘ 1 TM	↘ Contrecoeur	↘ Villages ruraux voisins (Calixa, St-Roch...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 2 TM annuel</li> <li>↘ Récurrence du financement, car les besoins augmentent chaque année et on craint avoir créé un besoin auquel on ne pourra plus répondre.</li> </ul>	Entente de 5 ans avec la Caisse populaire et la municipalité, à renégocier en 2011 : <ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 7 000\$/année Ville de Contrecoeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Annuel</li> <li>↘ 35heures/semaine et 25heures/semaine l'hiver</li> <li>↘ 15\$/heure</li> <li>↘ Formation à l'Université de Sherbrooke offerte (car très important pour la MDJ d'avoir quelqu'un de compétent et formé)</li> <li>↘ Permanence (mais conditionnelle au financement).</li> </ul>
	↘ MDJ de St-Amable	↘ 1 TM (saisonnier)	↘ St-Amable	↘ Ne sait pas car ils n'ont pas les ressources pour aller explorer les besoins des villes voisines.	↘ 2 TM annuels, ou au moins 1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 4 000\$ Table jeunesse</li> <li>↘ 15\$/heure pour 5 heures par semaine de la Ville de St-Amable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Saisonnier : seulement l'été (14 semaines)</li> <li>↘ 40heure/semaine+5heures/semaine pour la Ville</li> <li>↘ 12\$/heure</li> <li>↘ Permanence (car il s'agit d'un intervenant de la MDJ qui devient TM pour l'été)</li> </ul>

MRC	Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<b>Haut-Richelieu</b>	➤ MDJ Le Dôme	➤ 2 TM	➤ Arrondissement de St-Jean-sur-Richelieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Iberville</li> <li>➤ St-Luc</li> <li>➤ Villes voisines rurales (St-Paul, Lacolle, St-Grégoire, St-Blaise...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 4 TM au total (2 supplémentaires pour Iberville/St-Luc)</li> <li>➤ 2 TR au total</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 30 000\$ Ville de St-Jean (entente sur 3 ans).</li> <li>➤ 30 000\$ Table jeunesse (à renouveler chaque année).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annuel.</li> <li>➤ Temps plein</li> <li>➤ Salaire annuel de 30 000\$ chacun (avec assurances collectives)</li> <li>➤ Contractuel - conditionnelle au financement.</li> </ul>
<b>Haute-Yamaska</b>	➤ MDJ La Barak	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 TM</li> <li>➤ (prochainement un 2<sup>e</sup> TM)</li> </ul>	➤ Granby	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Encore plusieurs endroits à développer à Granby même.</li> <li>➤ Petits villages voisins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour Granby : total de 3 TM et 1 TR, donc 1 TM supplémentaire.</li> <li>➤ Pour les villages voisins : une évaluation serait nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 18 000\$ Table jeunesse</li> <li>➤ 12 000\$ Ville de Granby</li> <li>➤ 2 225\$ CRIF (FGA)</li> <li>➤ Le projet du TP est déficitaire. La MDJ absorbe les frais excédentaires.</li> <li>➤ (FRIJ (FJME) pour le 2<sup>e</sup> TM qui entrera en poste sous peu)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annuel</li> <li>➤ 35heures/semaine</li> <li>➤ 15,71\$/heure (ancienneté de 3-4 ans)</li> <li>➤ Permanence</li> </ul>
	➤ MDJ L'Exit de Waterloo	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 TR</li> <li>➤ 0 TM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 TR pour Granby</li> <li>➤ 1 TR pour Waterloo</li> <li>➤ Villes voisines (sur appel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Desservir davantage les villes voisines.</li> <li>➤ Il pourrait y avoir 14 TP pour couvrir la Haute-Yamaska.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Récurrence du financement afin d'assurer la présence des TP sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 70 000\$ du PSOC pour la mission globale de la MDJ rattaché pour les 2 TR.</li> <li>➤ Le manque de financement a occasionné l'abolition du poste de TM en 2009 (la table jeunesse était prête à donner 15 000\$ si la MDJ trouvait 20 000\$, mais ils n'ont pas trouvé).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annuel</li> <li>➤ 35heures/semaine</li> <li>➤ 14\$/heure (un des TM a une ancienneté de 10 ans : peu d'augmentation de salaire, car le montant versé par l'Agence n'est pas indexé aux coûts de la vie.)</li> <li>➤ Permanence</li> </ul>

MRC	Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<b>Maskoutains</b>	➔ Centre d'Intervention-Jeunesse des Maskoutains (Organisme autonome de travail de proximité)	➔ 1 TM ➔ 1 TR ➔ 1 coordonnateur	➔ St-Hyacinthe (prioritairement) ➔ Autres endroits sur demande	➔ St-Pie ➔ St-Dominique ➔ St-Hugues ➔ St-Simon ➔ St-Damase ➔ Ste-Madeleine	➔ 4 TM supplémentaires afin d'avoir 1 TM pour 2 villages ➔ 1 TR supplémentaire	➔ 112 000\$ du PSOC pour la mission globale de l'organisme. ➔ 10 000\$ de donation ➔ (avait une entente de 3 ans avec la Table jeunesse, mais elle a pris fin et n'est pas renouvelée)	➔ Annuel ➔ 32heures/semaine sur 4 jours ➔ 13,50\$/heure ➔ Permanence
<b>Pierre-de-Saurel</b>	➔ MDJ de Sorel	➔ 2 TM ➔ 1 TR	➔ Sorel-Tracy	Petits villages voisins : ➔ St-Ours ➔ St-Roch ➔ Ste-Victoire ➔ St-Robert ➔ Yamaska	➔ Sorel est assez bien desservi. ➔ 2-3 TM supplémentaires afin d'avoir 1 TM pour 2 villages.	<u>1 TR et 1 TM :</u> ➔ 70 000\$ du PSOC pour la mission globale de la MDJ rattaché au TP.  <u>1 TM :</u> ➔ 30 000\$ du programme IPLI de Service Canada. ➔ MDJ assume les frais de déplacement, petite caisse...	<u>Pour les TP de la MDJ :</u> ➔ Annuel ➔ 35heures/semaine ➔ 14\$/heure TM et 18\$/heure (ancienneté de 13 ans) ➔ Permanence  <u>Pour le TM financé par Service Canada :</u> ➔ Annuel ➔ 35heures/semaine ➔ 16\$/heure ➔ Contrat de 2 ans
<b>Rouville</b>	➔ La MRC de Rouville est théoriquement couverte par POSA, organisme situé à Chambly (Vallée-du-Richelieu).  Un nouveau projet semble vouloir voir le jour à Rouville <sup>2</sup>		➔ POSA parvient à couvrir Marieville uniquement.	Se référer à POSA dans la Vallée-du-Richelieu.			

<sup>2</sup> L'organisme *Au Cœur de la famille agricole* (ACFA) bénéficie d'une aide financière gouvernementale de 480 000 \$ sur six ans pour la réalisation d'un projet pilote visant à combattre la détresse et améliorer la qualité de vie des familles agricoles. On compte embaucher un formateur-coordonnateur et deux travailleurs de rang pour un projet pilote qui se concentrera sur deux zones témoins (Notre-Dame-de-Standbridge et Sainte-Angèle-de-Monnoir) pour le volet de la formation des travailleurs de rang, mais touchera l'ensemble des MRC de Rouville et de Brome-Missisquoi. Le projet de l'ACFA s'inspire donc du concept de travailleur de rue en milieu urbain.

MRC	Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
Vallée-du-Richelieu	↘ Ville de St-Basile	↘ 1 TM	Le TM de St-Bruno est jumelé avec le TM de St-Basile afin de travailler en équipe de 2. Ils couvrent St-Basile (20heures/semaine) et St-Bruno (20heures/semaine).	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Écoles de la ville de St-Bruno, car elles refusent que les TM interviennent tant à l'intérieur qu'à proximité des écoles.</li> <li>↘ Bar, car la ville refuse que des employés de la ville s'y trouvent.</li> </ul>	↘ 1 TM supplémentaire afin de bonifier le nombre d'heures d'intervention par ville (30heures/semaine).	↘ Ville de St-Basile	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Annuel</li> <li>↘ 40heures/semaine</li> <li>↘ 14,50\$/heure</li> <li>↘ Contrat de 2 ans, renouvelable selon le financement</li> </ul>
	↘ POSA Source-des-Monts	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 1 TM</li> <li>↘ 2 TM (saisonnier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Chambly</li> <li>↘ Marieville</li> <li>↘ Carignan</li> <li>↘ MRC Rouville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ Leur mandat demande de couvrir certaines villes, mais les ressources ne le permettent pas (particulièrement Richelieu, St-Césaire). Par exemple, la MDJ de St-Césaire offre un local au TM, mais il ne peut pas s'en servir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 2 TM à temps plein (35h) à l'année ou 2 équipes de 2 TM à temps partiel (28h) au total.</li> <li>↘ Souhaiterait pouvoir augmenter le salaire des TM (à au moins 14\$/heure).</li> <li>↘ Souhaiterait une récurrence pour assurer la continuité du service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 10 500\$ Ville de Chambly</li> <li>↘ 3 800\$ Ville de Marieville</li> <li>↘ 3 000\$ Carrière-été</li> <li>↘ 10 000\$ Table jeunesse Richelieu</li> <li>↘ 10 000\$ du PSOC, pris dans le financement de la mission globale de l'organisme.</li> </ul>	<p><u>TM annuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 28heures/semaine à l'année et 35heures/semaine pour l'été.</li> <li>↘ 10\$/heure</li> <li>↘ Contrat selon les capacités de payer.</li> </ul> <p><u>TM saisonnier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↘ 35-40heures/semaine (Le premier pour 8 semaines, le deuxième pour 14 semaines.)</li> <li>↘ 10\$/heure</li> <li>↘ Contrats d'été, dont un avec possibilité de prolongation (mais conditionnelle au financement).</li> </ul>

MRC	Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<b>Vallée-du-Richelieu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail (CJE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 TM</li> <li>➤ 1 TM saisonnier</li> <li>➤ 1 coordonnateur des TM de la Vallée-du-Richelieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Beloil</li> <li>➤McMasterville</li> <li>➤Mont-St-Hilaire</li> <li>➤Otterburn Park</li> <li>➤St-Jean-Baptiste (saisonnier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ St-Jean-Baptiste à l'année</li> <li>➤ St-Mathieu-de-Beloil</li> <li>➤ Petits villages de la Vallée-du-Richelieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤3 TM annuel au total, donc que le TM saisonnier devienne annuel.</li> <li>➤ Assurer la permanence du coordonnateur permanent</li> </ul>	<p><u>Entente de 3 ans avec les municipalités pour les TM :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 8 860\$ Ville Otterburn Park</li> <li>➤ 20 789\$ Ville Beloeil</li> <li>➤ 15 880\$ Mont-St-Hilaire</li> <li>➤ 4 500\$ McMasterville</li> <li>➤ 5 000\$ Table jeunesse</li> <li>➤ 3 000\$ Table Sécurité alimentaire</li> <li>➤ 15 000\$ sur 3 ans Caisse Populaire</li> <li>➤ 13 000\$ DSP</li> </ul> <p><u>Entente pour le coordonnateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 82 000\$ sur 2 ans du FRIJ (FJME)</li> </ul>	<p><u>Les TM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 TM annuel</li> <li>➤ 1 TM saisonnier (St-Jean-Baptiste)</li> <li>➤ 35heures/semaine</li> <li>➤ 13,75\$/heure</li> </ul> <p><u>Coordonnateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 30 000\$/année</li> <li>➤ Contrat de 3 ans, renouvelable selon le financement.</li> </ul>

E) TERRITOIRE DE LA CRÉ DE LA VALLÉE-DU-HAUT-ST-LAURENT

MRC	Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<b>Beauharnois-Salaberry</b>	Pacte de rue	4 TM	MRC Beauharnois-Salaberry, soit 7 municipalités, dont cinq sont à caractère rural.	Offrir le service dans toutes les municipalités.	8 TM au total seraient souhaités pour répondre au besoin du territoire couvert.	<u>Financement pour Beauharnois-Salaberry uniquement</u> 1 000\$ Ville de Salaberry-de-Valleyfield 6 000\$ Table jeunesse B-S 3 000\$ Fondation Caisse populaire de Bellerive 200\$ Argent discrétionnaire de députés (provincial)	Annuel Temps plein (35 heures/semaine) Échelle salariale débutant à 14\$/heure pour un maximum de 16\$/heure Temps plein (35 heures/semaine) Contractuel
<b>Le Haut-Saint-Laurent</b>		2 TM	MRC Le Haut-Saint-Laurent, soient 13 municipalités rurales.  (Principalement Ormstown, Huntingdon et St-Chrysostome)			<u>Financement pour les deux MRC</u> 40 000\$ Santé publique 147 000\$ PSOC (récurrent) 44 000\$ FRIJ (FJVHSL) (Outreach) 8 000\$ Centraide 600\$ Fondation de la psychiatrie CH Suroît 400\$ Argent discrétionnaire de députés (Fédéral)	

MRC	Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<b>Vaudreuil-Soulanges</b>	➤ L'aiguillage	➤ 4 TP	➤ MRC Vaudreuil-Soulanges, soit 23 municipalités.	➤ Offrir le service dans toutes les municipalités.	➤ 6 TP au total (Maintenir les 4 TP actuels et ajouter au moins une autre équipe de 2 TP pour répondre au besoin)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 76 114 \$ PSOC</li> <li>➤ 27 810\$ Contrat de villes (6 municipalités sur 23)</li> <li>➤ 20 000\$ Centraide</li> <li>➤ 32 424 \$ IPLI</li> <li>➤ 10 000\$ Dons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annuel</li> <li>➤ 2 TP à temps plein (35heures/semaine), permanent</li> <li>➤ 2 TP à 30 heures/semaine, contractuel</li> <li>➤ Échelle salariale débutant à 13\$/heure pour un maximum de 16\$/heure (Travail en équipe de deux TP)</li> </ul>
	➤ MDJ de Rigaud	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 TM</li> <li>➤ 1 TM supplémentaire en cas de besoin</li> </ul>	➤ Municipalité de Rigaud	➤ -----	➤ Maintenir le nombre actuel de TM.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 500\$ Table jeunesse de Vaudreuil-Soulanges</li> <li>➤ 2 000\$ Municipalité de Rigaud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Saisonnier : seulement l'été, du 25 juin au 23 août</li> <li>➤ 30 heures/semaine</li> <li>➤ 11,50\$ à 12,60\$/heure</li> <li>➤ contractuel (Aucun travail de proximité offert cet été à cause d'un manque de financement.)</li> </ul>
<b>Les jardins-de Napierville</b>	➤ MDJ Adomissile	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 TM</li> <li>➤ 1 poste de TM ouvert, avec subvention salariale, mais non comblé pour le moment.</li> <li>➤ L'organisme fait également du TM pour appuyer le projet.</li> </ul>	➤ MRC Les jardins-de Napierville	➤ Projet de TP en déploiement actuellement sur le territoire de par sa nouveauté.	➤ 3 TM au total à temps plein pour répondre à la demande.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 63 060\$ FRIJ (FJVHSL)</li> <li>➤ 2 000\$ Table jeunesse jardin du Québec</li> <li>➤ 10 000\$ MDJ (Administration-services)</li> <li>➤ 2 000\$ Comité aviseur (Gestion du projet)</li> <li>➤ Emploi-Québec offre un support dans le cadre du programme de subvention salariale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annuel</li> <li>➤ 15 \$/heure pour le TM actuel, à 35 heures/semaine</li> <li>➤ 11\$/heure pour le TM à venir, à 30 heures/semaine</li> <li>➤ Contractuel</li> </ul>

MRC	Organisme fiduciaire	Nombre de travailleurs de rue ou travailleurs de milieu	Territoire couvert	Endroit à développer	Besoins estimés	Mode de financement	Condition de travail (salaire, temps plein vs temps partiel, permanence vs contractuel)
<b>Roussillon</b>	➤ MDJ de Mercier	➤ 2 TM	➤ Mercier ➤ Ste-Martine ➤ Châteauguay	➤ St-Isidore	➤ 2 TM au total	➤ 59 630\$ FRIJ (FJVHSL) ➤ 3 000\$ Table jeunesse de Châteauguay ➤ 20 000\$ Ville Mercier ➤ 12 000\$ Ville Ste-Martine	➤ Annuel ➤ Temps plein (35heures/semaine) ➤ 15\$/heure ➤ Contractuel
	➤ Carrefour jeunesse-emploi La Prairie	➤ 2 TM à temps complet ➤ 1 TM à 20 heures/semaine	➤ 7 municipalités (St-Constant, Ste-Catherine, Delson, Candiac, La Prairie, St-Philippe et St-Mathieu).	➤ Offrir davantage de services dans les municipalités de St-Philippe, St-Mathieu et Delson.	➤ 4 TM au total (35 heures/semaine)	➤ 53 870\$ FRIJ (FJVHSL) ➤ 10 000\$ Carrefour jeunesse-emploi (au niveau des services) ➤ 74 000\$ Table jeunesse Kateri*  (* Du 74 000\$, 20 000\$ ont été remboursé à la table jeunesse Kateri et 38 000\$ ont été transféré pour la deuxième année du projet à cause des délais d'embauche.)	➤ Annuel ➤ Temps plein (35heures/semaine) ➤ Temps partiel ➤ 15\$/heure ➤ Contractuel
	➤ MDJ Châtelois	➤ 1 TP à 15 heures/semaine ➤ 1 TP à 30 heures/semaine	➤ Châteauguay ➤ Mercier ➤ Ste-Martine	➤ Léry	➤ 3 TP au total à l'année et à temps complet pour couvrir tout le territoire adéquatement.	➤ 13 077\$ Santé publique ➤ 15 000\$ Municipalité de Châteauguay	➤ Annuel ➤ 1 TP à temps partiel à 15 \$/heure ➤ 1 TP à 30 heures/semaine à 14\$/heure ➤ Permanent